



Revalorisations indemnitaires pour les corps communs PA et PT (C,B et A)

Conformément aux engagements contractés dans le relevé de conclusions que **L'UNSa Justice** a signé mardi 2 septembre 2025, la note de mise en œuvre de la revalorisation de l'IFSE pour les trois catégories (C, B et A) administratives et techniques des corps communs, ainsi que la note de revalorisation indemnitaire des secrétaires administratifs et des attachés d'administration de l'État exerçant des fonctions d'encadrement, viennent d'être publiées ce lundi 5 septembre.

L'UNSa Justice avait souhaitée lors de la signature, que ces mesures soient effectives le plus tôt possible sur les fiches de paie de nos collègues. Cela sera chose faite, pour certains sur la paie de fin septembre, d'autres, celle de fin octobre et à la marge fin novembre.

Conformément aux propositions formulées par **L'UNSa Justice** et actées dans le relevé de conclusions, les montants de cette revalorisation pour 2025 sont les suivants :

- **Adjointes administratifs et techniques corps communs** : + 600 € bruts annuels.
- **Secrétaires administratifs** : + 700 € bruts annuels.
- **Attachés d'administration de l'Etat** : + 800 € bruts annuels.

S'agissant de la revalorisation complémentaire de l'IFSE concernant **les secrétaires administratifs et les attachés d'administration de l'État exerçant des fonctions d'encadrement**, les montants vont de +200 € bruts à +800 € bruts, selon les fonctions d'encadrement occupées (voir la note de ce jour.)

L'UNSa Justice reste toujours mobilisée pour garantir que les schémas budgétaires 2026 et 2027 reconduisent les mêmes montants de revalorisation année par année, permettant une revalorisation globale de l'IFSE de :

- **Adjointes administratifs et techniques corps communs** : + 1 800 € bruts
- **Secrétaires administratifs** : + 2 100 € bruts annuels
- **Attachés d'administration de l'Etat** : + 2 400 € bruts annuels

Au-delà de ces revalorisations indemnitaires, **L'UNSa Justice** reste mobilisée s'agissant du **plan de requalification ambitieux** acté dans le relevé pour les agents de catégorie C vers la catégorie B (**1 000 promotions en plus de celles pérennes** sur trois ans (2026 - 2028) et du doublement des promotions de B en A.

L'UNSa Justice
l'action utile !

Paris, le 5 septembre 2025,
Le Secrétaire général,
Jean-François FORGET